

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 115 (1970)
Heft: 3

Artikel: L'Allemagne fédérale et sa sécurité
Autor: Schneider, Fernand-Thiébaud
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Allemagne fédérale et sa sécurité

La sécurité de l'Allemagne fédérale exige du gouvernement de Bonn à la fois une politique nettement pro-atlantique et des relations de bonne coexistence avec l'Est. Elle demande aussi une Bundeswehr d'une haute qualité, *en tant que force principale du « bouclier » de l'OTAN.*¹

Quelle est l'action générale du nouveau chancelier et de son ministre de la Défense à ce double point de vue ?

I. LES FACTEURS POLITIQUES DE LA SÉCURITÉ ALLEMANDE : LES RELATIONS AVEC L'OUEST ET L'EST DU GOUVERNEMENT BRANDT

Pour l'essentiel, la politique étrangère de M. Brandt est la continuation de celle de M. Kiesinger. Membre de l'ancien gouvernement, le nouveau chancelier a pu évoquer, et non sans émotion, dans sa lettre d'adieu à son chef de la veille, l'« œuvre commune ».

En particulier, la sécurité de l'Etat fédéral sera poursuivie, comme par le passé, mais avec une vigueur accrue, dans la fidélité à la communauté atlantique. Simultanément, une accélération de la construction européenne fournira à la République de Bonn la base solide, non seulement économique mais politique, d'une position forte sur le plan international, vis-à-vis de l'Ouest et de l'Est.

En attendant, M. Brandt a fait une large ouverture aux puissances orientales. Et d'abord à l'Union Soviétique. Il a déclaré d'entrée de jeu qu'il entendait participer à la conférence de sécurité européenne, suggérée par Moscou. « Si elle est bien préparée, disait-il, elle peut marquer une étape importante sur la voie d'une plus grande sécurité, tout en réduisant les armements et elle peut amener des progrès entre les partenaires de l'Europe de l'Est et de l'Ouest. »

Mais M. Brandt a fait un pas de plus. Il a engagé — en dépit des critiques et réserves de l'opposition C.D.U. — un véritable pari en signant le traité de non-prolifération nucléaire. Cet acte comportait certains risques, car son interprétation dépend largement du sens que lui

¹ C'est nous qui soulignons : il s'agit de *l'appui de notre flanc nord* ! Ne l'oublions pas. Mft.

donnera Moscou. Il est à noter qu'à Genève le représentant soviétique avait précisément émis l'opinion que la R.F.A. pourrait envisager une application quelque peu latitudinaire du texte du traité.

Et pourtant la signature allemande au bas de cet accord représentait sans doute, pour M. Brandt, le moindre risque. En effet, un refus de sa part aurait été interprété comme l'expression de l'esprit « revanchard » de l'Allemagne de Bonn et il aurait fourni des arguments à une certaine propagande communiste dans l'ensemble du bloc de l'Est.

Tout au contraire, les déclarations du chancelier, suivies de l'adhésion au traité de non-prolifération, ont été présentées par la presse russe comme une attitude « positive ». Mais sans doute les « durs » du Kremlin avaient-ils, après la fuite en avant que constituait pour eux le deuxième coup de Prague, intérêt à une certaine amélioration des relations Est-Ouest. Et M. Brandt a profité de ces dispositions favorables à sa prise de contact.

Il faut noter aussi que le chancelier a entouré sa signature de quelques précautions. D'abord, il a catégoriquement affirmé qu'il se référerait, pour l'interprétation du texte de l'accord, à celle qui a été donnée par Washington. Et puis, il a publié une note destinée à tous les signataires du texte, du moins à ceux qui entretiennent des relations diplomatiques avec Bonn. Ce document reflète dans l'ensemble la position du gouvernement américain et tente de préserver l'entière liberté d'action de la R.F.A. aussi bien pour la poursuite de sa politique atlantique que pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Certes, une critique de cette note, par Moscou, est toujours possible. Il n'en demeure pas moins que dans l'immédiat le geste de M. Brandt a été sans doute un acte politique habile.

L'ouverture à l'Est du nouveau gouvernement s'est adressée également à « l'autre Allemagne ». Certes, M. Brandt, fidèle à la traditionnelle position de Bonn, se refuse à une reconnaissance juridique formelle de la R.D.A. Mais il préconise des relations normales, « interallemandes » avec Pankow et il écarte l'antérieure application stricte de la doctrine Hallstein.

M. Ulbricht a répondu de diverses manières à l'offre du chancelier. Certes, dans un premier temps, la nouvelle attitude de l'Allemagne fédérale était qualifiée de « positive ». Et, lors d'une réception de journalistes de la R.F.A. et de Berlin-Ouest, les porte-parole du S.E.D. déclaraient

que jamais les dirigeants de la R.D.A. n'avaient exigé une reconnaissance formelle de leur Etat au gouvernement de Bonn, mais que des relations de capitale à capitale étaient possibles sans l'échange d'ambassadeurs entre les deux Allemagnes. Ces affirmations avaient été bien accueillies par le parti socialiste de M. Brandt. Depuis, les officiels est-allemands et leur presse pratiquent vis-à-vis de la République fédérale le régime de la douche écossaise. Tantôt est commentée favorablement l'ouverture ouest-allemande, tantôt le cabinet de Bonn est accusé d'offrir celle-ci sans pour autant abandonner ses dispositions défavorables à l'égard de Pankow. Et M. Ulbricht va jusqu'à exiger du gouvernement de la R.F.A. une reconnaissance formelle de jure, alors qu'il avait semblé d'abord désirer le rapprochement proposé par le nouveau chancelier. Bref, les rapports entre les deux Etats seront difficilement normalisés. Et pourtant MM. Heinemann et Brandt espèrent sortir de l'impasse est-allemande.

Mais le chancelier avait offert également un règlement amical des relations entre Varsovie et Bonn. Tout en refusant une reconnaissance formelle de la frontière Oder-Neisse — question relevant d'une décision de l'ensemble du peuple allemand, selon la doctrine inchangée de la R.F.A. — il désirait un accord avec la Pologne. Le bruit avait même couru à Bonn que le gouvernement admettrait la signature d'un accord de renonciation à la violence « entre les Etats dans les frontières qui sont les leurs ». Il est difficile de prévoir dans quelle mesure un tel texte serait susceptible d'être jugé suffisant par Varsovie.

En fait, la politique pratiquée par l'Allemagne fédérale vis-à-vis de l'Est et de l'Ouest est tout simplement la concrétisation de cette « Stratégie de l'équilibre »¹, si remarquablement définie dans un récent essai par l'actuel ministre fédéral de la Défense, M. Helmut Schmidt. Il peut être intéressant d'évoquer ici brièvement cette « politique allemande de la paix », mûrie longuement par l'auteur avant son accession au pouvoir aux côtés de M. Brandt.

L'idée fondamentale de l'ouvrage considéré est la suivante: la préservation de la paix, c'est essentiellement celle du fragile équilibre des forces Est et Ouest. Car c'est bien cet équilibre qui a valu, pendant vingt ans, à l'Europe son actuelle absence de guerre mondiale.

C'est de cette constatation que M. Schmidt dégage les conditions d'une stratégie de la sécurité en Europe. Son étude débouche sur un

¹ « Strategie des Gleichgewichts », Seewald, 1969.

bilan politique et stratégique quelque peu déconcertant. Car il montre au lecteur une Allemagne fédérale confrontée avec un véritable défi. La division de l'ancien Reich suscite, fait remarquer l'auteur, un état de tension général sur notre continent. Les esprits sont inquiets et ils vivent souvent dans la hantise de profonds bouleversements du fait de cette séparation, voire opposition, allemande et européenne.

La République fédérale souffre de cette ambiance, peu favorable à la réunification :

1. *Dans l'ensemble, les voisins de l'Allemagne considèrent bien la division comme une menace pour la paix. Et pourtant ils estiment souvent qu'une Allemagne réunifiée serait un plus grand danger encore.*

2. *Le rapprochement interallemand présuppose une réunification de l'Europe.*

Or, la reconstitution d'une unité européenne soulève bien des difficultés. D'abord elle ne serait réalisable qu'avec le concours des deux Grands, dont l'un est absolument étranger au continent, alors que l'autre ne lui appartient que marginalement.

Ensuite, elle nécessiterait la participation de tous les Etats européens, impensable au lendemain de l'invasion de la Tchécoslovaquie.

3. *A vrai dire, ni l'Alliance atlantique, ni la C.E.E. n'ont favorisé la réunification.*

Dans ces conditions, celle-ci sera essentiellement l'œuvre des Allemands eux-mêmes.

4. *En fait, le grand espoir, pour tous les Allemands, ce serait une profonde transformation de l'Europe, par le concours de tous les Européens, et qui impliquerait la réunification des deux Allemagnes.*

Encore celle-ci ne devrait-elle pas apparaître comme une provocation.

5. *Une « renationalisation » de la R.D.A. risquerait de prendre un aspect antisoviétique, sans favoriser pour autant un système proprement européen.*

L'auteur ne dit pas — mais on peut le supposer — qu'une trop grande prise de conscience nationale de la République démocratique allemande pourrait également inciter celle-ci à affirmer sa personnalité en tant qu'Etat au détriment de la réunification.

M. Schmidt constate, enfin, qu'il est exceptionnel qu'un peuple européen intervienne en faveur de la réunion des deux Allemagnes. Par contre, sauf la France un moment donné et certaines réserves suédoises, tous

les amis occidentaux sont partisans d'un élargissement de la C.E.E. Et cet accord général dénote du moins une certaine coïncidence entre l'intérêt de la République fédérale et celui de ses associés. Et pourtant, constate M. Schmidt, l'Allemagne n'apparaît pas aux yeux de ses voisins comme absolument innocente de son malheur actuel. Et si elle a été finalement admise dans l'Alliance, c'est que les autres nations du Pacte y trouvaient un réel avantage. Pourtant cet accueil dans l'OTAN dénotait aussi une certaine et récente confiance dans l'ancienne nation ennemie de la part des premiers membres de la communauté atlantique. Et cependant, constate M. Schmidt, les Occidentaux semblent estimer que les choses s'arrangeraient mieux si l'Allemagne voulait bien prendre, une fois pour toutes, son parti de la situation actuelle de la séparation...

Le pays le plus intéressé à la réunification était, tout compte fait, la France. Mais le général de Gaulle liait cette solution à son propre leadership. Et cette ambition a pesé sur sa politique. Elle a découragé l'action des autres Européens en faveur d'une reconstitution de toute l'Allemagne. Si bien qu'en dernière analyse notre continent se contente de l'équilibre de la bipolarité autour des deux Grands. Mais, la France exceptée — l'ouvrage de M. Schmidt a été écrit avant la nouvelle orientation, plus européenne et plus atlantique du gouvernement de Paris — les pays atlantiques voisins sont d'ailleurs satisfaits du rôle de l'Amérique en Europe.

Néanmoins, les alliés des Etats-Unis sont conscients de la précarité de l'équilibre de la terreur. Mais c'est l'Allemagne qui serait la première victime de la destruction de ce dernier. Et c'est donc cet équilibre que la politique de Bonn devrait préserver à tout prix avec ses amis occidentaux.

Telles sont, selon M. Schmidt, les données d'une adéquate action allemande et atlantique sur le plan international, qui implique aussi une plus grande ouverture à l'Est. A vrai dire, celle-ci est rendue difficile du fait de l'étroite dépendance des Etats satellites vis-à-vis de Moscou. Bonn devra donc, dans ses contacts avec l'autre bloc, tenir largement compte de la position dominante de l'Union Soviétique et ne jamais la mettre directement en cause. Au surplus, il y a la délicate question de Berlin-Ouest, pour laquelle une action des trois puissances occupantes auprès de Moscou s'impose.

Pour les rapports de Bonn avec la R.D.A., l'auteur n'entrevoit que la possibilité d'un *modus vivendi*, car l'U.R.S.S. ne permettra pas davan-

tage. Toutefois, la politique déjà pratiquée vaut au gouvernement fédéral une certaine marge de manœuvre. Car la R.F.A. devient plus forte du fait de son intégration dans le monde occidental. M. Schmidt constate : « ... le rôle de la République fédérale et son poids politique sont fonction de notre participation à la stratégie de l'équilibre de l'Ouest, celle-ci étant une condition vitale de la liberté ouest-européenne. »

Certes, l'actuel ministre fédéral de la Défense a pleinement conscience des appréhensions que suscite souvent le rôle géopolitique croissant de son pays. Il sait que, parfois, les amis de la R.F.A. craignent que celle-ci, déçue de ne pouvoir obtenir la réunification allemande par les bons offices de ses alliés, ne se tourne vers l'Union soviétique. M. Schmidt ajoute d'ailleurs : « L'on sait bien qu'un tel revirement ne serait pas de nature à aboutir à une réunification dans l'indépendance, mais conduirait tout simplement à la destruction de l'équilibre en Europe. Encore n'est-il pas absolument certain que tous les Allemands soient conscients de ce fait. Afin d'éviter une telle éventualité, nos alliés d'Occident soutiennent notre politique vis-à-vis de l'Est et pour Berlin. Et pour le même motif ils agiront de la sorte tant que, nous comportant comme maintenant, nous ne porterons pas atteinte à l'équilibre européen... »

Tout en estimant très étroite la marge de manœuvre ouest-allemande, M. Schmidt croit cependant que, dans les années soixante-dix, les pays alliés du continent auront de réelles chances de transformer l'Europe — actuellement simple expression géographique — en une réalité politique. Et il espère même que cette évolution dépassera la simple conception d'une « Europe des Patries », telle que la voulait le général de Gaulle. A vrai dire, il ne nous dit pas comment il imagine ce grand devenir, alors que son ouvrage ne mentionne guère que des obstacles sur la voie qui devrait conduire à l'intégration envisagée...

Pourtant il enregistre le fait réconfortant que la politique américaine n'a jamais porté atteinte à la sécurité allemande. Mais, dit-il, les forces maintenues par Washington en Europe garderont-elles un volume suffisant ? Une notable réduction de ces moyens créerait une situation inquiétante, car elle mettrait en cause l'actuelle stratégie de la riposte souple, qui exige une forte armée de type classique.

Puis, M. Schmidt insiste sur la nécessité du maintien d'une alliance forte. Mais il prône également une politique qui déboucherait sur une égale réduction des armements dans les deux blocs. Car, dit-il — et c'est

là en quelque sorte la conclusion essentielle de son ouvrage — « *il ne saurait y avoir de sécurité sans les conditions de l'équilibre des forces, qu'il serait désastreux de compromettre par des limitations unilatérales* ».

Cette politique militaire générale, qui marque une remarquable continuité par rapport à celle des gouvernements antérieurs, tout en accentuant l'ouverture à l'Est — d'ailleurs conforme à la mission nouvelle de l'OTAN, désormais considérée comme l'instrument de la détente —, est bien conforme aux idées exprimées par M. Brandt lui-même dans son ouvrage « Paix en Europe »¹:

- 1^o Se préserver de tout isolement;
- 2^o Progresser dans la voie de la collaboration avec l'Ouest et œuvrer en vue de l'unité européenne;
- 3^o Normaliser les relations avec l'Est;
- 4^o Opérer la détente dans l'Allemagne divisée.

L'actuel chancelier n'a-t-il pas tracé là le cadre adéquat pour la « stratégie de l'équilibre » préconisée par son collaborateur Helmut Schmidt?

Mais, en dehors de cette collaboration à la politique générale et militaire de l'Allemagne fédérale de M. Brandt, une grande tâche de réorganisation — à la fois du ministère de la Défense et de la Bundeswehr elle-même — attend le nouveau responsable des forces armées ouest-allemandes. M. Schmidt a déjà amorcé certaines réformes et il a fait connaître dans quel sens il poursuivra son action à ce point de vue.

II. LES RÉFORMES DE M. HELMUT SCHMIDT

Elles s'imposaient depuis longtemps déjà. Et elles concernent à la fois la direction des services de la Défense et l'instrument de celle-ci, la Bundeswehr.

L'armée, entend-on souvent dire en Allemagne fédérale, a été « montée par des civils ». Le ministère qui l'actionne est pesant et M. Schmidt a maintes fois souligné les « habitudes bureaucratiques » qui en alourdissent le fonctionnement. Les journaux n'ont pas tort quand ils écrivent

¹ « La paix en Europe », Editions Albin Michel, 1969. Texte allemand original: « Friedenspolitik in Europa », Fischer Verlag, 1968.

que la Bundeswehr est « administrée, non dirigée ». Le ministre, pour sa part, voudrait que la Défense soit gérée comme une grande entreprise moderne.

Quant aux Forces armées fédérales, elles nécessitent certaines améliorations techniques et matérielles. Certes, des projets prévoyaient des armements et équipements nouveaux. Mais le budget relativement réduit des années récentes n'avait pas encore permis de les réaliser. En 1967, l'Allemagne ne consacrait que 4,3 % de son P.N.B. à sa défense, contre 5,3 % en France et 5,7 % en Grande-Bretagne.¹ Et l'écart avait été plus important encore en 1966 et 1965. Il y a donc un certain retard à rattraper.

Mais l'esprit même de la Bundeswehr a connu, ces temps derniers, des difficultés d'adaptation, d'ailleurs quelque peu exagérées par la presse. Celle-ci recueillait les desiderata des gradés qui, en R.F.A., disposent d'une liberté d'expression inconnue dans les autres armées. Si bien que l'opinion publique avait parfois l'impression d'un véritable « malaise » dans l'Armée fédérale.

En réalité, dans la Bundeswehr, l'exercice de l'autorité — cette « Innere Führung » préconisée notamment par le général de Baudissin comme l'expression de la discipline militaire dans une démocratie — a bien du mal à se définir. Et la loi fondamentale — c'est-à-dire la Constitution — suscite dans les rangs des militaires allemands une sorte de conflit des générations. Dans l'ancienne Allemagne, en effet, l'obéissance du soldat et de ses chefs consistait en une soumission absolue — *perinde ac cadaver* — à l'autorité politique supérieure, cette « Obrigkeit » à laquelle Luther avait reconnu jadis un pouvoir total et intangible, sur le soldat comme sur le citoyen. Et c'est précisément cette soumission inconditionnelle et sans appel que les nouveaux textes devaient réformer, en raison de l'abus fait par Hitler de la Reichswehr.

Désormais, le soldat allemand n'est plus que le « citoyen en uniforme » qui, en revêtant sa tenue militaire, reste le support légal de tous ses droits civiques et politiques, dont il conserve l'entière jouissance dans la Bundeswehr. Un délégué parlementaire à la Défense, désigné par le Bundestag, rend compte à ce dernier de la bonne application de ce statut libéral et il reçoit directement les plaintes de ceux qui croient devoir lui signaler une violation de ces dispositions à leur détriment.

¹ Pour la Suisse, il est de 2,4 % du revenu national, rappelons-le. *Réd.*

En fait, l'application de cette législation est délicate. Les chefs de l'ancienne formation ont du mal parfois à admettre cette obéissance devenue « fonctionnelle ». Ils parlent d'une « détérioration de la discipline ». Les jeunes, par contre, revendiquent l'application intégrale de cette « Innere Führung », qui leur apparaît comme l'expression même de la démocratie dans les forces armées d'une république. Et parfois ils vont un peu loin dans cette orientation, difficile à définir avec précision.

Cette question a suscité un vif débat au printemps dernier, dans la presse ouest-allemande. Dans une déclaration, le général Grashey, Inspecteur adjoint de l'Armée fédérale, avait affirmé que l'Innere Führung lui apparaissait comme un masque que la Bundeswehr avait dû accepter, en raison d'une certaine opposition marquée à son égard. Le général de Maizière, Inspecteur général de la Bundeswehr, avait bien tenté de préciser la portée exacte des paroles de son subordonné. Mais de nombreuses protestations d'officiers, forts de leur entière liberté légale d'écrire, avaient critiqué dans les journaux ouest-allemands les propos incriminés. Et, finalement, le général Grashey a préféré demander son admission à la retraite. C'était là la révélation d'un nouveau genre de discipline qui n'a encore trouvé ni son expression exacte, ni l'approbation sans réserve de tous les cadres. Il convient de préciser que la réglementation actuelle accorde au soldat allemand non seulement le droit de vote et le droit syndical, mais qu'elle lui permet d'adhérer à un parti politique. Et M. von Thadden a fait connaître qu'il comptait, parmi ses inscrits au N.P.D., un général, 200 officiers et 400 soldats de carrière. De même un militaire de la Bundeswehr peut être très régulièrement membre du nouveau parti communiste, puisque ce dernier est légal.

Enfin, l'appelé allemand a le droit de réclamer le statut d'objecteur de conscience, qui a été revendiqué par 9000 recrues pour le premier semestre 1969, et cette opposition au service armé peut augmenter encore.

Compte tenu de ces faits, de sérieuses réformes ou mises au point devront être concrétisées par le ministre de la Défense dans un proche avenir. Leurs grandes lignes ont été annoncées dans la déclaration gouvernementale :

- Une plus grande égalité devant le service militaire;
- Une mise en œuvre, au ministère de la Défense, de méthodes très modernes;

- Des mesures pour combler l'actuel déficit en cadres de la Bundeswehr ;
- Le maintien du délégué parlementaire à la Défense et l'exercice de l'autorité dans les Forces armées, conformément aux critères reconnus valables ;
- L'application stricte et juste, sur la base d'une parfaite égalité de traitement pour tous, du statut de l'objecteur de conscience.

L'égalité devant le service

La convocation des recrues ne portait pratiquement que sur 40 % environ des appelés. La presse allemande était donc en droit de parler d'« injustice » en matière de service militaire.

M. Schmidt entend supprimer certaines dérogations ou exemptions, afin d'établir cette égalité qui fait actuellement défaut. Il a déclaré qu'il préférerait incorporer la majorité des hommes du contingent, éventuellement en procédant à une réduction de la durée légale du service. Il a même ajouté qu'il admettrait, dans cette éventualité, l'inconvénient d'une instruction moins poussée des recrues, du moment que le plus grand nombre des citoyens serait conduit à accomplir son devoir de défense.

Réorganisation des services de Défense et de la Bundeswehr

A ce point de vue de nombreuses mesures sont envisagées. Déjà, de plus larges compétences sont accordées à l'ancien « Conseil fédéral de la Défense », appelé désormais « Conseil fédéral de la Sécurité », pour bien marquer qu'il dépasse, par ses attributions, les simples domaines de la défense militaire et civile.

En effet, cet organisme doit traiter dans toute sa plénitude l'immense problème de la sécurité de l'Allemagne occidentale. C'est donc lui qui formulera, en la matière, toutes les directives adressées aux ministères intéressés. Il est à la disposition du gouvernement. Le chancelier en est le président, sa direction pratique incombant au ministre de la Défense. En fait partie, en outre, comme membre permanent, M. Leber, ministre des Transports, mais également suppléant de M. Schmidt à la Défense. Il est question d'adjoindre à ce conseil un état-major de planification.

Quant au ministère de la Défense, son chef compte le réorganiser selon des méthodes modernes. Au ministre lui-même sera adjoint un état-major de planification, sorte de « brain trust » à la mode américaine. Il sera

sous l'autorité collective du secrétaire d'Etat parlementaire à la Défense et des deux secrétaires d'Etat administratifs. Le journaliste de renommée internationale Theo Sommer, directeur-adjoint de l'hebdomadaire « Die Zeit », sera détaché pendant six mois de son journal pour mettre sur pied cet organisme.

Quant à la structure de la Bundeswehr, il lui faut s'adapter d'une manière plus nuancée aux différentes missions qui lui incombent dans le cadre atlantique et compte tenu du terrain. Le général Schnez, Inspecteur de l'Armée de terre, a fait connaître ses idées à ce sujet, notamment pour la création de brigades de chasseurs. Celles-ci conviendraient mieux au combat dans certaines régions difficilement praticables aux chars. En outre est prévue, par le commandement, la mise sur pied d'unités territoriales de deuxième échelon, à organiser sous commandement national. Mais la convergence des efforts sera ici institutionnellement réalisée du fait qu'un général allemand détient les fonctions de commandant en chef allié de Centre-Europe.

Il s'agit là de réformes diverses, dont la réalisation demandera des mois. Leur nature exacte sera précisée par un Livre Blanc, annoncé pour l'été 1970.

Mesures pour le recrutement des cadres

M. Schmidt a déclaré qu'il s'occuperait tout particulièrement des mesures à prévoir pour intensifier le recrutement des militaires de carrière et des cadres nécessaires à la Bundeswehr. Celle-ci accuse actuellement un déficit de 3100 officiers et de 27 200 sous-officiers. Déjà est intervenue une amélioration de la condition militaire sous la forme d'augmentations de solde et de possibilités de formation professionnelle en prévision d'une situation civile. Mais le ministre compte agir encore dans cette voie, afin d'accroître le nombre des engagés à long ou à court terme.

Mesures pour l'exercice harmonieux de l'autorité dans les Forces armées

La déclaration gouvernementale affirmait l'autorité du délégué parlementaire en la matière. Elle prévoyait l'adaptation nécessaire pour certaines réglementations « sur la base de critères juridiques et moraux dont la valeur est acquise ». Il s'agit ici de l'esprit de la Bundeswehr, tel qu'il vient d'être évoqué au cours de notre exposé, et d'une application adéquate de l'Innere Führung.

L'application du statut de l'objecteur de conscience

L'égalité du traitement de tous devant la loi de recrutement était affirmée dans la déclaration gouvernementale. M. Schmidt a précisé, au Bundestag, qu'il entendait bien appliquer le statut en question, en veillant à l'accomplissement, par les intéressés, d'un service équivalent à celui des appelés incorporés dans les formations armées. Mais, ajoutait-il malicieusement, il n'admettrait pas les « tire-au-flanc »...

* * *

MM. Brandt et Schmidt n'étaient pas des hommes « nouveaux », lors de leurs prises de fonctions. Ils avaient, l'un et l'autre, mûri leurs idées au cours de leur collaboration avec le gouvernement antérieur. Leurs deux ouvrages, résultats de leurs longues réflexions, ont nettement défini les conditions de la sécurité allemande dans les cadres occidentaux et face à l'Est.

L'action entreprise par eux depuis leur accession au pouvoir est la concrétisation de leurs vues ainsi précisées. Celles-ci étaient d'ailleurs connues des dirigeants atlantiques et européens et entraient pour une large part dans les objectifs de l'OTAN comme dans ceux de la C.E.E. Le nouveau gouvernement a donc été approuvé d'emblée pour sa poursuite de la politique pratiquée par tous les cabinets de Bonn au sein de l'Alliance et de la Communauté économique.

Par contre, l'ouverture plus accentuée vis-à-vis de l'Est a soulevé certaines réserves. On peut se demander, en effet, si elle va être payée de retour. En particulier — et en dépit de certaines déclarations destinées à la propagande — l'Allemagne de l'Est ne semble pas vouloir se contenter d'une simple reconnaissance de fait par Bonn. Il est à prévoir que les négociations entre les deux capitales seront longues. M. Stoph, le chef du gouvernement de Pankow, estime, en effet, que « leur collaboration ne peut se développer que si elle est dégagée de toute discrimination, c'est-à-dire si elle est fondée sur les règles reconnues par le droit international. » Et M. Ulbricht a fait état du même argument dans sa lettre à M. Heinemann »...

A l'Ouest, la signature du traité de non-prolifération, par M. Brandt, a suscité certaines réserves. Et M. Spaak a mis de même le chancelier en garde contre la conférence de sécurité européenne, un « piège »,

d'après lui, les Russes ne visant « qu'à la dissolution de l'OTAN, à la reconnaissance de la R.D.A. et à celle de la frontière Oder-Neisse. »

En fait, si la bonne foi du nouveau gouvernement allemand ne saurait être mise en doute, il convient de souligner cependant que l'équilibre évoqué par M. Schmidt est perturbé, depuis Prague, au profit de l'Union Soviétique. Non seulement le potentiel nucléaire et classique russe est sur le point de surpasser largement celui des Etats-Unis, mais la progression politique, militaire — navale surtout — de l'U.R.S.S. s'est manifestée clairement un peu partout dans le monde.

En effet, sur le front européen, le dispositif des forces de Moscou s'est sensiblement accru. La menace s'est accentuée au Nord et au Sud, c'est-à-dire sur les flancs si vulnérables de l'OTAN. En particulier, la Méditerranée est devenue un lac soviétique, du fait de plus de soixante navires russes qui y séjournent continuellement.¹ La VI^e Flotte américaine est ainsi suivie et, en cas d'agression, elle pourrait être facilement l'objet d'un nouveau Pearl Harbour. La marine de l'U.R.S.S. — la deuxième par le nombre, la première pour sa jeunesse — sillonne les océans. Le Moyen-Orient arabe, surtout depuis les coups d'Etat de Libye et du Soudan, relève politiquement de Moscou, dont il est tributaire dans son différend avec Israël.

En Extrême-Orient, enfin, les forces face à la Chine ont été renforcées et Moscou serait en mesure d'anéantir instantanément tout le potentiel nucléaire de la République de Mao Tsé-toung. Les Soviétiques ont pris contact avec de nombreux pays asiatiques non communistes, même avec Formose, et ils accordent couramment leur aide à des Etats liés à l'Occident. Ils sont en mesure de relever les Américains sur ce continent, si Washington y opère son « dégagement »...

Dans ces conditions, la renonciation ouest-allemande est-elle vraiment efficace sans contrepartie concrète? L'ouverture généreusement offerte par Bonn à Moscou et à Pankow ne va-t-elle pas perturber encore davantage cet équilibre d'hier dont M. Schmidt se faisait le champion? L'avenir nous dira si le « pari allemand », si courageusement tenté par M. Brandt, méritait d'être entrepris.

Colonel Fernand-Thiébaud SCHNEIDER

¹ Voir nos chroniques sur l'OTAN, notamment celles de janvier, avril, mai et octobre 1969. *Mft.*